

Département de la Sarthe
Commune de Conlie

Séance du 22 novembre 2018

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 13
Nombre de votants : 14

Date de la convocation : 16 novembre 2018
Date d'affichage : 23 novembre 2018
Date de transmission : 23 novembre 2018

Ordre du jour de la Convocation :

1. Droit de Prémption Urbain
2. Tarifs communaux, camping, gîte
3. Décision modificative n°3 du budget principal
4. Soutien aux communes sinistrées par les inondations
5. Effacement de dettes du budget Assainissement
6. CDD saisonnier pour le musée
7. Création du futur lotissement et son budget
8. Validation de la maîtrise d'œuvre du futur lotissement
9. Conservation de la compétence Santé – Maison de santé
10. Report du transfert de la compétence assainissement au 01/01/2026
11. Autorisation pour signature des baux
12. Convention pour médiabox

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux novembre, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël GARENNE, Maire.

Présents : M. Joël GARENNE, Maire ;
MM Joachim BELLESSORT, Christian LEMASSON, Mmes Nathalie THIEBAUD, Céline NOURY-DÉSILE et Valérie RADOU, adjoints ;
MM Jean-Claude BOUGLET, Christian SYBILLE, Mmes Patricia TESSIER, Véronique PEAN, M. Mme Marcelle GAINARD, Mme Aurélie VIAUD-FORTUN, M. Roland PROVOST, conseillers municipaux.

Absents excusés :
M. Philippe LEBRETON ayant donné procuration à M. Joachim BELLESSORT

Absents : MM Philippe BOURRELIER, Olivier SEVIN, Vital JARRY

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : RUE DES ROSES

Monsieur Christian Lemasson, adjoint en charge de l'urbanisme, présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption reçue le 15 novembre 2018 situé Rue des Roses, parcelle cadastrée section C 576 pour 600 m².

**Département de la Sarthe
Commune de Conlie**

Séance du 22 novembre 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

N'exerce pas le droit de préemption urbain sur ce bien.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : RUE DU MANS

Monsieur Christian Lemasson, adjoint en charge de l'urbanisme, présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption reçue le 2 novembre 2018 situé Rue du Mans, parcelle cadastrée section AC 29 pour 192 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

N'exerce pas le droit de préemption urbain sur ce bien.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : RUE DE L'ÉGLISE

Monsieur Christian Lemasson, adjoint en charge de l'urbanisme, présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption reçue le 26 octobre 2018 situé Rue de l'Église, parcelles cadastrées section AD 92 pour 63 m², AD 105 pour 166m² et AD 87 pour 488m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

N'exerce pas le droit de préemption urbain sur ce bien.

TARIFS COMMUNAUX A COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs communaux à compter du 1^{er} avril 2019 comme suit :

Cimetière	
	Proposé 2019
Concession	
Concession caves-urnes 50 ans	67,00
Concession caves-urnes 30 ans	43,00
Concession cimetière 50 ans	163,00
Concession cimetière 30 ans	102,00
Concession columbarium 30 ans	374,00
Concession columbarium 15 ans	249,00
Taxes	
Taxe d'ouverture	76,00
Taxe de dispersion jardin du souvenir	29,00

**Département de la Sarthe
Commune de Conlie**

Séance du 22 novembre 2018

Location de la salle des fêtes	
	Proposé
Particuliers (type vin d'honneur) la demi-journée suivant disponibilités	83,00
Associations conlinoises	Gratuité une fois par an puis 107,00
Associations extérieures à la commune	129,00
Sociétés commerciales	204,00
Options	
Vaisselle	34,00
Cuisine	34,00
Sono	34,00

Location de la salle des associations	
	Proposé
Associations conlinoises	Gratuité
Associations extérieures à la commune	66,00
Sociétés commerciales	82,00

Location de la salle de gym	
	Proposé
associations extérieures à la commune / l'heure	8,90
associations extérieures à la commune / la 1/2 journée	31,00
associations extérieures à la commune / la journée	60,00
Particuliers (occasionnellement après accord mairie) / l'heure	4,00

Travaux effectués par les services techniques (salaire brut des agents + charges patronales / nb d'heures annuelles des agents)	
	Proposé
l'heure	20,87

Droits de place	
Tarif depuis deux ans, mais il faut augmenter de 5cts pour faire des prix ronds	
	Proposé
1 à 10 mètres (prix au mètre)	1,10
11 à 20 mètres (prix au mètre)	2,00
21 à 30 mètres (prix au mètre)	2,70

**Département de la Sarthe
Commune de Conlie**

Séance du 22 novembre 2018

plus de 30 mètres (prix au mètre)	12,00
Tickets bleus	1,10
Tickets blancs	2,00
Tickets verts	2,70
Pas d'augmentation proposée	
Encarts publicitaires dans les journal des informations communales	
	Proposé
Encart d'1/10ème de page pour annonce conlinoise exclusivement	45,00

TARIFS CAMPING A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2019

Après avoir procédé à un vote à bulletin secret, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour et 1 abstention, fixe les tarifs du camping compter du 1^{er} avril 2019 comme suit :

Camping 2019			
Par nuitée			
	HT	TVA 10%	TTC
Emplacement 2 personnes et voiture	3,27	0,33	3,60
Personne supplémentaire	1,36	0,14	1,50
Enfant - 7 ans supplémentaire	0,91	0,09	1,00
Lave-linge (le jeton)	3,64	0,36	4,00
Electricité	2,27	0,23	2,50
Garage mort + électricité	3,64	0,36	4,00
Forfait chantier + électricité	6,36	0,64	7,00
Forfait Camping-car 2pers + eau+ électricité	9,09	0,91	10,00
Chalet			
Semaine du vendredi 16h au vendredi 10h	168,18	16,82	185,00
Week-end du vendredi 16h au lundi 10h	74,55	7,45	82,00
Nuitée	37,27	3,73	41,00

TARIFS GÎTE AU 1^{ER} JANVIER 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Fixe les tarifs du gîte au 1^{er} janvier 2020 comme suit :

Location de la salle du gîte applicable au 01/01/2020	
	Proposé 2020
Soirées privées suivant disponibilités	250,00
Acompte	100,00
Réunion privée en journée suivant dispo	100,00
Dépôt de garantie	372,00
Passage an 2020	
Passage en 2020 pour 6 nuits	1 300,00

Département de la Sarthe
Commune de Conlie

Séance du 22 novembre 2018

Passage en 2020 pour 3 nuits	800,00
<i>Pour info 2019 5 nuits = 1100 €</i>	
Acompte	25 % à la réservation
Dépôt de garantie	645,00
2étages - basse saison (01/10 au 30/04)	
weekend 3 nuits	668,00
Forfait 2 nuits hors week-end	250,00
Forfait 4 nuits	713,00
Forfait 5 nuits	733,00
Forfait 6 nuits	751,00
1étage - basse saison (du 01/10 au 30/04)	
Weekend 3 nuits	563,00
Forfait 2 nuits hors week-end	222,00
Forfait 4 nuits	636,00
Forfait 5 nuits	646,00
Forfait 6 nuits	666,00
Tarif haute saison (01/05 au 30/09) et surplus jours fériés, on rajoute par forfait	52,00
options	
Lit d'enfant	gratuit
Paire de draps + taie d'oreiller lit 1 personne	11,00
Paire de draps + taie d'oreiller lit 2 personnes	16,00
Taie d'oreiller	5,00
Nettoyage rez de chaussée	104,00
Nettoyage rez de chaussée + 1 étage	158,00
Nettoyage complet	210,00
Pressing des draps	189,00
remplacement de la vaisselle cassée (inchangé depuis 2007 mais calculé sur la valeur réelle d'achat)	
Assiette creuse	2,60
Assiette dessert	1,90
Assiette plate	2,60
Bac de rangement grand modèle	13,30
Bac de rangement petit modèle	6,15
Bol	4,50
Bouilloire	38,50
Cafetière	26,80
Casserole 28 cm	70,00
Casserole diamètre 180	37,00
Casserole diamètre 200	40,00
Corbeille à pain	5,76
Coupe à sorbet	1,90
Couteau à poisson	1,34

Département de la Sarthe
Commune de Conlie

Séance du 22 novembre 2018

Couteau à steak	0,50
Couteau de table	1,60
Couteaux à pain	15,70
Couteaux à trancher	15,70
Couteau d'office	1,50
Couvercle diamètre 180	24,40
Couvercle diamètre 200	26,40
Couvercle diamètre 240	33,00
Couvercle du bac de rangement grand modèle	10,80
Couvercle du bac de rangement petit modèle	3,70
Couvercle du faitout 36 cm	14,40
Cuiller à café	0,30
Cuiller à soupe	1,00
Cuiller de service	4,00
Cuillère en bois	1,90
Décapsuleur	4,90
Ecumoire	10,70
Ecumoire inox	15,40
Eplucheur économe	2,70
Faitout 32 cm	72,50
Faitout 36 cm	72,50
Fouet inox L 300	11,00
Fourchette	1,00
Fourchette à poisson	2,00
Fourchette de service	4,00
Grille-pain	29,40
Légumier	9,60
Louche	4,00
Louche inox diamètre 10	15,40
Ouvre-boîtes	22,10
Passoire	42,70
Passoire à gras diamètre 36	52,80
Passoire inox	12,60
Pichet inox	15,40
Pichet pyrex (grand)	3,50
Pichet pyrex (petit)	1,60
Planche poly 600x400	36,60
Planche à rôtir alu 450x350	55,80
Plat à rôtir 600x400	67,00
Plat inox	8,80
Poêle 36 cm	29,80
Poêle 40 cm	36,70
Poêle diamètre 280	16,00

**Département de la Sarthe
Commune de Conlie**

Séance du 22 novembre 2018

Poêle diamètre 360	24,80
Robot Philips	61,80
Saladier jaune	17,10
Soucoupe déjeuner	1,80
Soucoupe tasse	1,30
Spatule	3,30
Spatule bois	2,70
Tasse	1,90
Tasse déjeuner	2,80
Tire-bouchon	2,70
Vase	11,20
Verre 11 cl	2,00
Verre 16 cl	2,00
Verre apéritif	1,00
Verre dégustation	1,90
Verre flûte	1,90
Pelle à tarte	6,10
Boule à thé	4,35
Paire de ciseaux	7,75
Cuillère boule de glace	6,00
Essoreuse à salade	38,80
Plateaux inox	16,90
Plats ronds inox	19,40
Verre jus de fruits	1,00
remplacement literie et divers (inchangé depuis 2007 mais calculé sur la valeur réelle d'achat)	
Alèze 140x190	21,20
Alèze 90x190	14,15
Couette 140x190	31,40
Couette 90x190	18,10
Couverture 140x190	34,50
Couverture 90x190	19,00
Drap dessus 140x190	24,00
Drap dessus 140x190	14,15
Drap housse 140x190	15,70
Drap housse 90x190	9,40
Housse de couette 140x190	33,00
Housse de couette 90x190	23,60
Oreiller	7,10
Sous taie d'oreiller	3,10
Taie d'oreiller	4,00
Tapis de bain	12,30

Séance du 22 novembre 2018

La section d'investissement s'équilibre à 685 021.67€

**SOUTIEN A LA PROPOSITION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF) :
INONDATIONS DANS L'AUDE**

Monsieur le Maire propose de participer à l'élan de solidarité et d'octroyer une aide financière aux communes sinistrées à hauteur de 930 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour et 1 abstention :

Approuve les versements d'une aide financière exceptionnelle aux communes sinistrées par les inondations dans l'Aude,

Décide de reverser la somme de 930€ sur le compte de la structure de la paierie départementale de l'Aude.

BUDGET ASSAINISSEMENT : EFFACEMENT DE DETTES

Par décision de la commission de surendettement en date du 13 février 2018 (référence : 000217139996), le président de l'exécution a prononcé un effacement de dettes de 207.20€ au budget assainissement.

Par décision de la commission de surendettement en date du 09 août 2018 (référence 000218082495), le président de l'exécution a prononcé un effacement de dettes de 61.81€ au budget assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 12 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre :

Prend acte de l'effacement de dettes

MUSÉE DE LA 2ND GUERRE MONDIALE ROGER BELLON : CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE (CDD) POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

Afin de répondre à l'accroissement saisonnier d'activité au musée de la 2nd Guerre Mondiale Roger Bellon durant la période d'ouverture allant du 1^{er} avril au 30 septembre 2019, Monsieur le Maire propose de créer un poste non permanent à durée déterminée.

L'agent est recruté au grade d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe, du 1^{er} avril au 30 septembre 2019, à raison de 25.6 heures lissées mensuellement pour un nombre d'heures total de 128 heures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 3 voix contre et 11 voix pour :

Séance du 22 novembre 2018

Approuve la proposition de Monsieur le Maire

CRÉATION DU LOTISSEMENT DES « CHAMPS DES TROIS »

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux du projet de création d'un nouveau lotissement qui sera situé sur les parcelles actuellement cadastrées C 128 de 14050 m² et C 1054 de 7194 m², situé derrière le lotissement Chancel.

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de créer le budget afin de finaliser le projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour et une voix contre.

Décide de créer un nouveau budget annexe du nom de « le Lotissement du Champ des trois ». Ce budget, avec gestion de stocks, sera assujéti à la TVA sur la totalité du prix de vente.

Approuve le budget ci-dessous.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents de sa compétence s'y référant.

Budget HT LOTISSEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2018
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	44 399,00
6015	Terrains à aménager (<i>achetés à la commune</i>)	26 999,00
6045	Achat de prestations de service <i>Mo Ingérief</i>	17 400,00
TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE		44 399,00
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		44 399,00
DEFICIT FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
DEFICIT FONCTIONNEMENT DE CLOTURE		

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2018
TOTAL RECETTES RÉELLES		-
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	44 399,00
7133	Variation des en-cours de production de bien	44 399,00
71355	Variation des stocks	
TOTAL RECETTES D'ORDRE		44 399,00
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE		44 399,00
002	EXCEDENT REPORTE	-
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		44 399,00
EXCEDENT FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
EXCEDENT FONCTIONNEMENT DE CLOTURE		

Séance du 22 novembre 2018

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2018
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	44 399,00
3351	Travaux	
3555	terrains aménagés	44 399,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		44 399,00
TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE		44 399,00
001	DEFICIT REPORTE	
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		44 399,00
DEFICIT DE L'EXERCICE SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEFICIT DE CLOTURE SECTION D'INVESTISSEMENT		

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2018
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	44 399,00
1641	Emprunts en euros (à voir en fonction autofinancement 2019 Commune)	44 399,00
168748	Autres communes	
TOTAL RECETTES RÉELLES		44 399,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		44 399,00
001	EXCEDENT REPORTE	-
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		44 399,00
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE LOTISSEMENT COMMUNAL LE CHAMP DES TROIS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une réunion « urbanisme – Projet du futur lotissement » a eu lieu le 11 octobre 2018 en présence d'Ingérief.

Les parcelles concernées sont cadastrées C128 de 14 050m² et C1054 de 7 194m².

Après avoir pris connaissance du projet de convention de maîtrise d'œuvre proposée par la société Ingérief d'un montant de 17 400 € HT, envoyée en pièce complémentaire de la convocation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée, avec 13 voix pour et une voix contre, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer les documents qui s'y réfèrent.

CONSERVATION DE LA COMPÉTENCE SANTÉ - MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2018 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république et notamment sur la répartition des compétences entre les communes et les EPCI,

**Département de la Sarthe
Commune de Conlie**

Séance du 22 novembre 2018

Vu les statuts de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé, et notamment la compétence « santé » au titre des compétences facultatives la Maison de Santé pluridisciplinaire de Conlie n'a pas été défini comme étant d'intérêt communautaire,

Madame Valérie Radou, adjointe en charge des affaires de santé rappelle au conseil municipal l'intérêt général de conserver la compétence « santé » au sein de la commune de Conlie.

Elle les informe qu'il convient de délibérer afin de statuer sur la conservation de la compétence « santé » au sein de la commune de Conlie et sur le fait que la Maison de Santé pluridisciplinaire de Conlie ne soit pas d'intérêt communautaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de conserver la compétence « santé » à la commune de Conlie.

REPORT DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu l'Instruction n° INTB1822718J relative à l'application de la Loi n° n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Considérant que les communes membres de communautés de communes qui n'exerçaient pas au 5 août 2018, date de publication de la loi au JO, les compétences eau ou assainissement à titre optionnel ou facultatif peuvent délibérer, sous certaines conditions, afin de reporter la date du transfert obligatoire de l'une ou de ces deux compétences du 1er janvier 2020 au 1er janvier 2026,

Considérant que les communes peuvent délibérer jusqu'au 30 juin 2019 pour le report de la date du transfert,

Considérant que le report du transfert de compétences au 1er janvier 2026 ne peut être décidé que si 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population intercommunale ont délibéré en ce sens (minorité de blocage),

Vu les statuts de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé, et notamment la compétence « Assainissement Non Collectif » au titre des compétences facultatives,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Séance du 22 novembre 2018

Décide de s'opposer au transfert de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2020 et de demander le report du transfert au 1^{er} janvier 2026.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE BAUX EMPHYTÉOTIQUES

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant que tout membre du conseil municipal dont la famille, les proches ou lui-même tirerait un éventuel bénéfice, de quelque nature que ce soit, de la réalisation du projet éolien aujourd'hui considéré, est susceptible, d'une part, d'être regardé comme un conseiller intéressé au sens de l'article L.2131-11 du CGCT et, d'autre part, d'être poursuivi pour prise illégale d'intérêt, dès lors qu'il assiste à la séance du conseil municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élu en faveur du projet éolien.

Par conséquent, Monsieur le Maire invite ceux des membres du Conseil Municipal qui auraient, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans la réalisation de ce projet, à quitter la séance préalablement aux débats et au vote relatif au projet éolien.

En conséquence de quoi, Mme Véronique Péan et M Christian Sybille ont quitté la salle du conseil municipal le temps des débats et du vote sur ce point de l'ordre du jour, sans avoir donné de procuration à un(e) autre membre du conseil.

Les conditions de quorum demeurant réunies, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les informations suivantes :

- Le 20 septembre 2018, le Conseil Municipal de Conlie a donné l'autorisation à la société Ferme Eolienne Plaine Conlinoise d'utiliser/renforcer le chemin rural dit de Neuvillalais à Domfront-en-Champagne, et d'y passer des câbles. Une convention a été signée à cet effet entre la commune et la société ;
- en vue de la signature des baux emphytéotiques avec les propriétaires et exploitants des parcelles concernées par le parc éolien, la commune sera signataire en tant qu' « intervenant ».

Après en avoir délibéré, à bulletin secret, avec 10 voix pour et 2 voix contre, le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur Le Maire (ou son/sa représentant.e) de signer les actes notariés et de constituer pour la commune les servitudes citées ci-haut nécessaires au bon fonctionnement du parc éolien.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DE LA SARTHE POUR LE DEVELOPPEMENT DE SERVICES NUMERIQUES EN BIBLIOTHEQUE

La convention, annexée à la présente délibération, a pour objet les engagements respectifs de chacune des parties dans le cadre de Médiabox.

Le coût de l'ensemble des prestations est 0.20€ HT/hab/an.

**Département de la Sarthe
Commune de Conlie**

Séance du 22 novembre 2018

La convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve les termes de la convention

Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer la convention tout document s'y rapportant.